

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/06/2024

Référence
32_2024

Objet de la délibération
Modification travaux d'aménagement du chemin du Fond du Ruisseau et demande de subvention Contrat de Territoire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Date de la convocation
07/06/2024

Date d'affichage
07/06/2024

Vote
MAJORITE
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 12/06/2024

Et

Publication ou notification du :
12/06/2024

L'an 2024 et le 11 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. RABIN Patrice, MM : SONZOGNI Jean-Luc à M. LEHEUTRE Bruno, VANZELLA Yoann à M. JENNEPIN Patrick

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Modification travaux d'aménagement du chemin du Fond du Ruisseau et demande de subvention Contrat de Territoire**

Annule et remplace délibération n° 24-2024

Le Maire présente le nouveau plan de financement du Projet d'aménagement du chemin du Fond du Ruisseau :

Désignation des travaux	Montant des dépenses	Montant prévisionnel de l'aide sollicitée DETR taux 20%	Contrat de Territoire	Autofinancement
Maîtrise d'œuvre	7 500,00			
Travaux préparatoires	6 500,00			
Terrassements	5 577,50			
Voirie	37 112,50			
Réseaux	75 053,50			
Divers	1 932,00			
Éclairage Public	7 200,00			
Total	140 875,50	28 175,00	25 000,00	87 700,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Contrat de Territoire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/06/2024,

Le Maire,
François DENEUX

